



# PRITH

CHAMPAGNE-ARDENNE

## Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés en Champagne-Ardenne

Point d'étape n°1 - Avril 2013

### ■ Un pilotage renforcé en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés

La circulaire DGEFP 2009-15 du 26 mai 2009 résume ainsi ce qu'est un PRITH: Le plan régional d'insertion professionnelle des travailleurs handicapés est un document écrit unique et partagé. Il comprend la totalité des actions mises en œuvre par le service public de l'emploi élargi et ses partenaires qui contribuent à l'insertion et au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés. Le PRITH prend ainsi une dimension globale et intégrée: un seul diagnostic, des objectifs partagés, un seul plan d'action, une évaluation concertée. Il est décliné au niveau territorial. Ainsi conçu, le plan d'action doit s'assurer de la complémentarité des interventions des différents acteurs.

Inscrits au code du travail<sup>1</sup> par la loi Blanc du 28 juillet 2011, les PRITH viennent ainsi s'articuler avec les politiques régionales d'accès à la formation et à la qualification des travailleurs handicapés créées par la loi du 11 février 2005. Ils offrent un espace de concertation régional aux institutions concernées par l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Ils sont également un outil territorial de coopération des acteurs de l'orientation, de la formation, du travail et de l'emploi.

<sup>(1)</sup> Article L 5211-5, qui vient compléter l'article L 5211-3 relatif aux politiques régionales d'accès à la formation des travailleurs handicapés créé par la loi du 11 février 2005.

### ■ Une dynamique de co-construction régionale

En Champagne-Ardenne, la construction du PRITH s'est faite par étapes. Elle est le fruit du retour d'expériences des programmes départementaux d'insertion des travailleurs handicapés (PDITH) et d'une implication des partenaires autour d'un diagnostic partagé.

### ■ Un engagement collectif autour de grandes priorités

Le 14 novembre dernier, à l'occasion de la 16<sup>e</sup> semaine pour l'emploi des personnes handicapées, la Préfecture de région signait avec ses partenaires le premier accord cadre relatif au Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés de Champagne-Ardenne. Cet accord pluriannuel concrétise l'engagement des partenaires à soutenir l'emploi des personnes handicapées à travers les objectifs suivants:

- Améliorer la situation de personnes handicapées sur le territoire régional en matière d'accès à la formation professionnelle, d'accès à l'emploi et de maintien dans l'emploi.
- Offrir un parcours professionnel au public handicapé, de l'orientation à l'insertion professionnelle.
- Sensibiliser les employeurs du secteur privé et du secteur public.
- Mobiliser les acteurs concernés par la politique de l'emploi et de la formation des travailleurs handicapés.

### ■ Une articulation avec les principales politiques de la région

Le PRITH n'a pas vocation à traiter seul de l'ensemble des volets concourant à l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Il s'articule notamment avec le Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP) 2011-2015, qui a inscrit le handicap comme axe transversal, ainsi qu'avec le Plan régional santé au travail (PRST) 2010-2014, qui rejoint les préoccupations du PRITH au titre du maintien dans l'emploi.

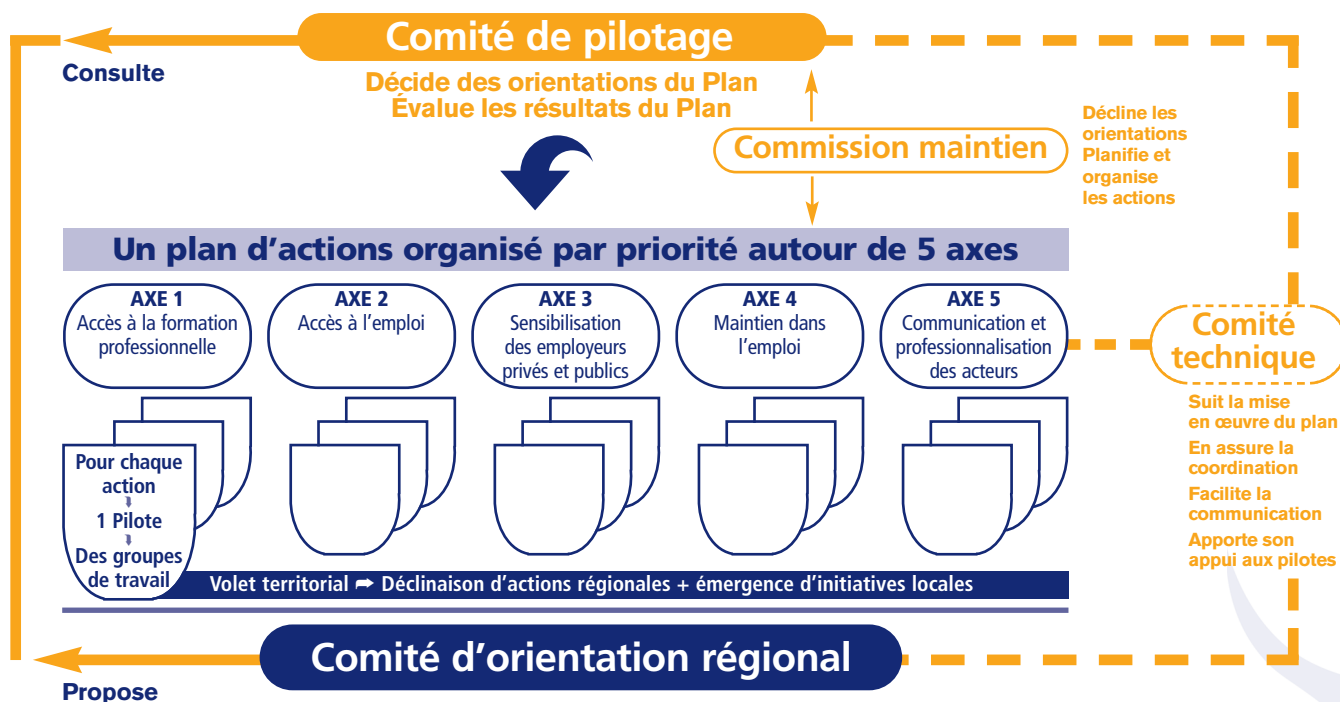
### Les phases clefs de la mise en œuvre du PRITH de 2009 à 2013

- 1 ■ Recensement et globalisation des actions en cours dans les PDITH
- 2 ■ Élaboration d'un diagnostic régional
- 3 ■ Constitution d'un comité de pilotage pour l'élaboration de la méthode, des différentes étapes de travail, et des priorités du plan
- 4 ■ Co-achat d'une prestation de coordination pour soutenir la mise en œuvre du PRITH (marché public État/Agefiph).
- 5 ■ Élaboration d'un plan d'actions prioritaires autour de 5 axes d'intervention
- 6 ■ Élaboration et diffusion d'un 1<sup>er</sup> tableau de bord d'indicateurs
- 7 ■ Démarrage des premières actions du PRITH en fin d'année 2011
- 8 ■ Signature d'un accord-cadre PRITH en novembre 2012
- 9 ■ Organisation du 1<sup>er</sup> comité d'orientation régional du PRITH en avril 2013

### Signataires de l'accord cadre au 14 novembre 2012



## L'ORGANISATION DU PRITH



### ■ Un pilotage élargi aux partenaires du service public de l'emploi

Le pilotage du PRITH repose sur un comité qui se compose notamment des membres signataires de l'accord-cadre, du FIPHFP, de l'agence régionale de santé (ARS) ainsi que des partenaires sociaux. Sa composition peut être élargie sur décision du Préfet de région, Président du PRITH, après consultation des membres du comité de pilotage.

### ■ Des instances ad hoc pour faciliter la mise en œuvre du PRITH

Outre le comité de pilotage, le PRITH bénéficie d'un comité technique, composé dans sa formation minimum de la Direccte, de l'Agefiph et de la coordination du PRITH. Le comité peut s'associer d'autres membres pour conduire sa mission qui est de veiller à la bonne marche du PRITH au quotidien et d'apporter son concours aux acteurs institutionnels comme opérationnels - et en particulier aux pilotes. Pour ce faire, il s'appuie sur une coordination dédiée. Au titre de l'axe maintien dans l'emploi, une commission thématique est installée à l'occasion du premier comité

d'orientation régional. Cette commission a vocation à décliner les axes stratégiques du PRITH en matière de maintien à travers l'organisation et la planification des actions décidées en comité de pilotage. Elle doit permettre également la capitalisation et la diffusion de bonnes pratiques.

Enfin, le comité d'orientation régional est une instance de restitution des travaux du PRITH à un cercle élargi d'acteurs mais aussi de consultation de ces acteurs sur les orientations à donner au Plan pour les années à venir.

### ■ Une organisation centrée sur l'action

le Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés est donc structuré en différentes instances de décision, de coordination et de consultation. Mais pour l'essentiel, la mise en œuvre du plan repose sur une organisation qui donne une part importante à l'action. Ainsi, pour chaque action du Plan est constitué un groupe projet, composé d'un pilote, de maîtres d'œuvre et de partenaires techniques et financiers. Le pilote, acteur clef de l'organisation :

- A mandat du comité de pilotage pour conduire une action du plan.

- Planifie la mise en œuvre de l'action.
- Préside le groupe ou l'instance constituée pour la mise en œuvre de l'action.
- Restitue et valorise les travaux dans le cadre des instances du PRITH (comité de pilotage, comité technique et comité d'orientation régional).
- Dispose de l'appui de la coordination régionale et plus largement du soutien du comité technique.
- Bénéficie des données et des informations nécessaires pour conduire son action.

### La coordination du PRITH

Les missions de la coordination consistent en :

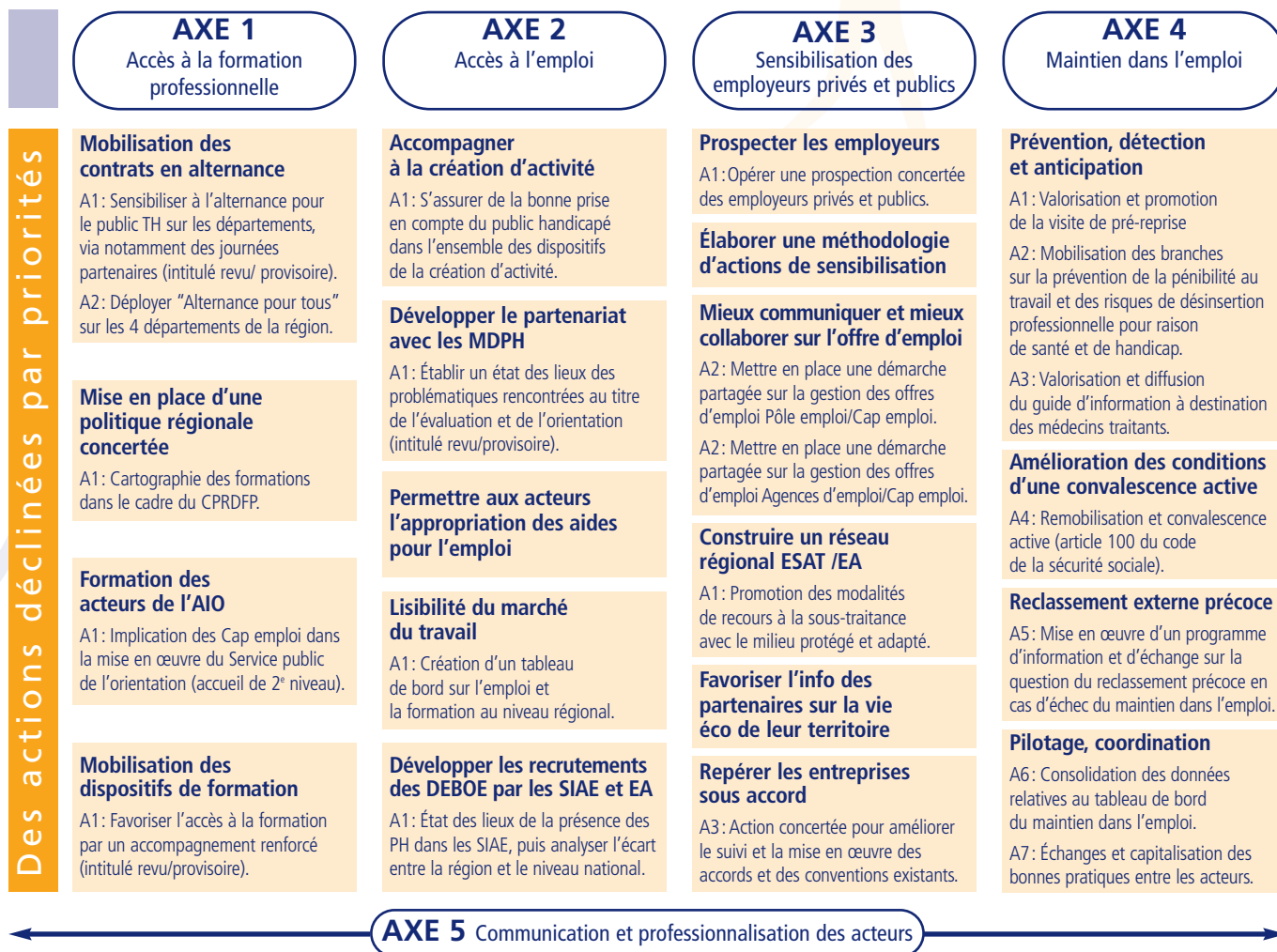
- Un appui au pilotage et à la coordination interinstitutionnelle.
- Une aide à l'analyse des besoins.
- Un appui à la coordination des projets.
- Une contribution à la professionnalisation des acteurs.
- Une veille active sur les dispositifs.

Deux interlocuteurs référents de la mission :

Pascal Clarke et Séverine Méon

Une adresse mail unique pour contacter la coordination :  
coordi.prith.ca@gmail.com

## LES ACTIONS EN COURS AXE PAR AXE



### ■ Un plan décliné par thématiques et priorités

Les objectifs cibles du PRITH ont été déclinés au sein de cinq grands axes d'intervention:

- L'accès des personnes handicapées à la formation professionnelle.
- L'accès à l'emploi des personnes handicapées.
- La sensibilisation des employeurs privés et publics.
- Le maintien dans l'emploi.
- La communication et la professionnalisation des acteurs<sup>2</sup>.

Au sein de chaque axe, des priorités ont été définies et des actions arrêtées pour chacune des priorités. Le PRITH recense ainsi une quarantaine d'actions pour 19 priorités - le tableau ci-dessus ne recensant que les actions engagées (à engager au titre de l'axe maintien).

### ■ Une place à l'émergence de projets de territoires

Outre les actions arrêtées dans le plan, des initiatives d'acteurs locaux peuvent être proposées au comité de pilotage à travers des fiches action localisée, le cas

échéant avec l'appui préalable de la coordination du PRITH. Ces actions peuvent à terme intégrer le Plan, à titre d'expérimentation, voire même être étendues à d'autres départements ou régionalisées.

Ainsi, le plan d'actions du PRITH continue de s'adapter aux exigences du contexte comme aux propositions des acteurs de terrain.

<sup>(2)</sup> Cet axe comprend l'organisation de la semaine pour l'emploi des personnes handicapées et des travaux spécifiques comme par exemple le diagnostic préalable à la mise en place de l'axe maintien, conduit en 2012.



## Programme du comité d'orientation régional du 18 avril 2013

### Matinée

#### ■ 9h30

Accueil des participants.

#### ■ 10h00

Ouverture du comité d'orientation par Patrick Aussel – Directeur régional des entreprises, du commerce, de la concurrence, du travail et de l'emploi, Direccte de Champagne-Ardenne.

#### ■ 10h30

Rappel de la situation des personnes handicapées en région Champagne-Ardenne – Delphine Derrien, Responsable Service études, statistiques, évaluation (SESE) de la Direccte de Champagne-Ardenne.

#### ■ 10h45

Organisation du PRITH Champagne-Ardenne – Pascal Clarke, Coordination du PRITH - Prachis.

#### ■ 11h00

Présentation du Pacte territorial pour l'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique – Raphaël Garcia, Conseiller au Secrétariat général pour les Affaires Régionales (SGAR) - Préfecture de Champagne-Ardenne.

#### ■ 11h15

Zoom sur quelques actions significatives conduites en région.

- Dispositif de formation par l'alternance : FEXCA en Haute-Marne, José Richier, Président de "Différent & compétent" Champagne-Ardenne.

- Dispositif en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap : Handi Insert, Joëlle Barat, Vice-Présidente du Conseil régional de Champagne-Ardenne, Déléguée à la Santé et au Handicap.

- Dispositif en faveur du maintien dans

l'emploi : les Cellules de prévention de la désinsertion professionnelle (PDP) - Marie-Christine Grenaut, Responsable du service social de l'Aube, Carsat Nord-Est.

- Mobilisation des employeurs : action "Mieux communiquer et collaborer sur l'offre d'emploi", Nathalie Patureau, Directrice de l'agence locale Pôle emploi de Troyes Porte des Arts.

#### ■ 12h15

Clôture de la matinée avec la signature de la Charte partenariale pour l'insertion des personnes handicapées par le biais du travail temporaire – PRITH, Prisme, Cap emploi.

#### ■ 12h30

Déjeuner.

### Après-midi

#### ■ 14h00

Travaux en ateliers: Groupes de réflexion stratégique sur trois axes du PRITH - accès à l'emploi, accès à la formation et sensibilisation des employeurs - et installation de la Commission maintien dans l'emploi du PRITH.

#### Atelier 1 : « Accès à la formation professionnelle »

Animatrice : Valérie Benoit (Agefiph)

Rapporteuse : Virginie Guérin (Direccte)

- Comment mieux prendre en compte les travailleurs handicapés dans la formation de droit commun ?

- Orientation et prescription : comment développer l'accès des personnes handicapées à la formation ?

- Comment sécuriser les parcours de

formation des personnes handicapées ?

#### Atelier 2 : « Accès à l'emploi »

Animatrice : Marie-Christine Noël (Pôle Emploi)

Rapporteuse : Sidonie Gérard (Cap Emploi 51)

- Quelle "ingénierie de parcours" pour les travailleurs handicapés ?

- Quelles réponses pour les publics les plus fragiles ?

- Comment améliorer le rapprochement de l'offre et de la demande ?

#### Atelier 3 : « Sensibilisation des employeurs »

Animatrice : Séverine Méon (Coordination Prith)

Rapporteur : Aymeric Ebrard (Agefiph)

- Comment mieux faire prendre en compte le sujet handicap dans l'entreprise ?

- Comment aider les employeurs à ré-

pondre à leurs problématiques et partager les bonnes pratiques ?

- Comment promouvoir l'ensemble des modalités de réponse à l'obligation d'emploi ?

#### Commission : « Maintien dans l'emploi »

Animateur : Pascal Clarke (Coordination Prith)

Rapporteur : Jean-François Chireux (Agefiph)

#### ■ 16h00

Synthèse des travaux des groupes de réflexion et de la commission maintien.

#### ■ 16h20

Clôture de la journée par Lahouari Merabti, délégué régional de l'Agefiph Champagne-Ardenne Picardie.